

36000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

N° 428

SEPTEMBRE 2025

Congrès national des Maires Ruraux de France

DOSSIER

Habiter le village

À LA UNE

Ce que contient le projet de loi sur le Statut de l'élu

ACTUALITÉS

Congrès au Futuroscope : demandez le programme !

Fondateurs :

Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour, Gérard
Pelletier, Pierre-Yves
Collombat, Andrée Rabilloud

Rédaction :

302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :
Michel Fournier

Directeur de la rédaction :
Cédric Szabo

Rédaction en chef :
Pierre-Marie Georges

Journaliste : Lilou Wattier

Comité de rédaction :

Daniel Barbe, John Billard,
Jean-Paul Carteret,
Dominique Chappuit,
Guy Clua, Sébastien
Gouttebel, Michel Gros,
Nadine Kersaudy,
Eric Krezel, Fanny Lacroix,
Yvan Lubraneck, Gilles Noël,
Louis Pautrel

Impression :

Imprimerie IPS // Dépôt
légal : 3^e trimestre 2025 //
CPPAP 0626 G 84400 //
ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :
Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :

Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : Coralie Fouquet

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

04 37 43 39 80

amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

www.amrf.fr

in @amrf

@mairesrurauxamrf

f @mairesrurauxamrf

Des maires au service des maires

Edito

Faire Village !

« Faire Village » c'est peut-être tout simplement revenir à l'essentiel : tout faire pour vivre en société !

Une société c'est un ensemble d'êtres humains vivants en groupe organisé, c'est donc aussi valable pour un village !

L'organisation d'une commune, dans une démocratie, c'est reconnaître à un groupe représentatif, issu d'une élection, la conduite de la vie communale.

Ces élus, pour un temps déterminé, une mandature, ont donc toute latitude à faire appliquer leur programme légitimé par le vote.

Ils doivent aussi être soutenus dans leurs obligations de réactivité propre au fonctionnement du quotidien et à ses aléas, et propre aux opportunités pouvant bénéficier à la commune.

Faire croire par des propos démagogiques, en flattant les masses pour gagner et EXPLOITER leurs adhésions, que tout est possible, que tout doit être gratuit, sans aucun effort, sans contrepartie, c'est renier notre qualité d'ETRE HUMAIN et notre parcours depuis les origines où l'évolution n'a pu se faire que par des sacrifices quotidiens et des réussites personnelles et collectives. Cela implique les droits et les devoirs, c'est-à-dire tout simplement être citoyen !



Il est grand
temps de refaire
société, avec
tous nos atouts
et tous les outils
qui le permettent,
telle l'élection

Les menaces de blocage du pays, les menaces de renversement du gouvernement actuel pouvant faire tomber le suivant aussi rapidement, en fait, toutes les menaces de créer une situation ingérable par qui que ce soit ne sont que le reflet de cette société d'enfants gâtés, donc colériques, orgueilleux, révoltés et peut-être finalement tout simplement malheureux !

Il est donc grand temps de refaire société, avec tous nos atouts et tous les outils qui le permettent, tels l'élection, l'associatif, l'engagement, la participation, la tolérance, la résilience etc... Et ce, tout en restant libre de ses choix de vie, d'amour et d'échanges...

L'église au milieu du village était une obligation pour avoir un point de convergence régulier et obligatoire lié au culte (sans oublier le bistrot) !

Aujourd'hui, remettre l'église au milieu du village est un symbole non partisan car cet édifice central avec la mairie reste les repères visuels de nos sociétés villageoises.

Soyons en fiers ! Ce sont nos racines et notre identité... Autrement dit, touche pas à Mon Village !

MICHEL FOURNIER
Président de l'AMRF

4

BRÈVES

6

À LA UNE

STATUT DE L'ÉLU

Retour synthétique sur les dispositions contenues dans le projet de loi issu de l'Assemblée nationale avant son passage au Sénat.

9

DOSSIER

HABITER LE VILLAGE : LES COMMUNES AU DÉFI DE LEUR BÂTI

Déconnecté des réalités sociales, vieillissant, inadapté aux usages d'aujourd'hui, le parc de logements en zone rurale est le grand oublié des politiques publiques. Partout pourtant, les élus se battent avec les moyens du bord pour maintenir la possibilité d'habiter leur village.

15

ACTUALITÉS

- Congrès de l'AMRF** / demandez le programme !
Santé / stage de 4^e année à la campagne
Familles / le droit aux vacances pour tous les ruraux
Parlement / re-création d'un groupe d'étude sur la ruralité
Tribune / faire face aux populismes

19

RÉSEAU

- NIÈVRE // Initiative de prévention dermatologique
BAS-RHIN // Un parc photovoltaïque flottant
CHARENTE // Les liens du réseau Erre avec la justice
RHÔNE // La prévention retraite au plus près des habitants
FRANCE // Le trophée des « Pépites de la ruralité »

22

PAROLE À

CÉLINE CADIEU-DUMONT

Rencontre avec une archiviste départementale afin de mieux comprendre les responsabilités des élus en matière d'archives et les enjeux du récolement.



Faire la fête à l'absurdité

Convivialité, proximité, joies, vivre ensemble, sont des modes de vie positifs que l'Homme a appris à agrémenter de plaisirs en mangeant et buvant, tout en les codifiant pour rester dans le domaine du raisonnable et du souci de santé publique.

Aussi, quand les maires de l'Ardèche ont reçu l'arrêté du 16

juillet « interdisant la vente de boissons alcooliques dans des débits de boissons temporaires dès 00h00, à partir du mercredi 16 juillet 2025 jusqu'au dimanche 31 août inclus », certains se sont interrogés sur le fait de savoir s'ils n'avaient pas abusé sans s'en rendre compte...

Mais non ! ils avaient bien lu ! Alors les plus lucides ont trouvé une parade à l'imagination d'une préfecture zélée : prendre un arrêté pour autoriser la vente jusqu'à 23h59... et reprendre un autre arrêté identique pour le jour suivant. Et ainsi de suite...

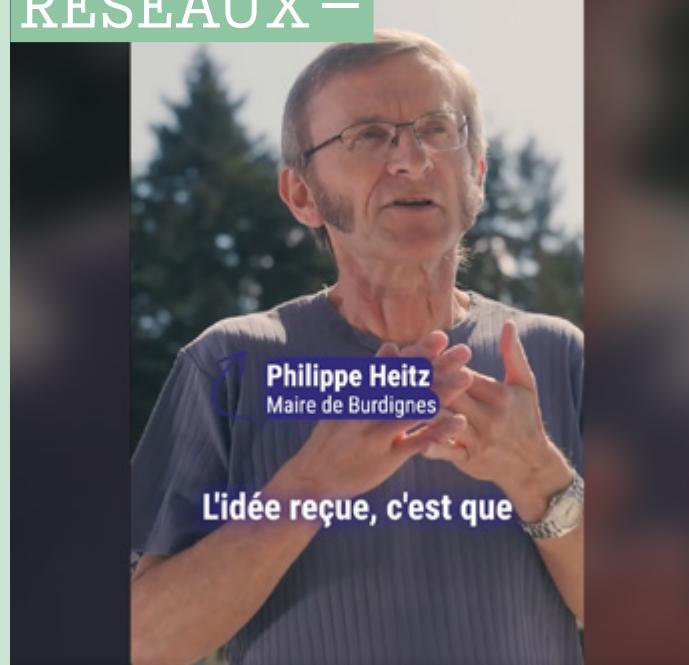
Rappelons ici une fois de plus que le premier motif de stress identifié dans la recherche scientifique menée par le laboratoire Amarok il y a pile un an pour l'AMRF, est justement la complexité administrative. Épuisante par nature.

Forts du réseau local de l'AMR07 et de son Président Sébastien Pradier, mobilisé autant que né-

cessaire, les Maires ruraux ont obtenu une révision de cette décision pour que « les buvettes de nos fêtes [puissent] servir de l'alcool après minuit ! ». La préfecture a en effet fait marche arrière ; un nouvel arrêté ayant été publié confirmant qu'il était possible de servir de l'alcool dans les fêtes après minuit.

Une belle victoire sur la forme, côté militantisme rural. Mais sur le fond, l'obligation de se mobiliser contre des absurdités, qu'il aurait été possible d'éviter sans peine, demeure préjudiciable. Certes les fêtes vont durer, mais craignons qu'hélas les décisions absurdes continuent elles aussi, autour de ce que le chercheur Christian Morrel identifiait en 2002 dans son ouvrage *Les décisions absurdes - Sociologie des erreurs radicales et persistantes* : « la déconnexion entre l'action entreprise et le but poursuivi, la persistance de l'action contre le but recherché ». ●

— VU SUR LES RÉSEAUX —



Conséquences

1111 abonnés
1 mois

Ecohameau de Mirose : un hectare pour construire sobrement et vivre pleinement

À Burdignes, petit village de moyenne montagne (Loire), la commune a fait le choix visionnaire de lancer dès 2006 un écohameau à taille humaine. L'objectif : proposer des logements accessibles, peu énergivores et respectueux de l'environnement, tout en préservant les terres, ressource précieuse dans ce territoire d'élevage.

Énergies renouvelables, matériaux biosourcés, mutualisation des espaces... : un projet pensé avec bon sens et porté collectivement. Sur un hectare, 10 maisons et une maison commune forment un lieu de vie confortable, sobre et convivial.

« Ce projet m'a permis de construire une maison confortable et économique dans laquelle vivre dignement avec ma petite retraite d'agriculteur. Ma facture annuelle d'énergie est de 40€ ! », témoigne Philippe Heitz, habitant et maire de Burdignes.

« Ce projet montre qu'il est possible de construire autrement, à coût maîtrisé, tout en répondant aux besoins des habitants – jeunes, retraités, familles – et en redonnant un avenir aux villages.

À découvrir dans la série "Pépites de la ruralité", réalisée avec l'AMRF <https://lnkd.in/eHvB2Hvh>

À découvrir sur le compte **Linkedin** de l'association **Conséquences** dans la série des "Pépites de la ruralité", réalisée avec l'AMRF.

19,6 %

C'est le taux d'actes des collectivités vérifiés par les services du contrôle budgétaire et de légalité exercé par les préfectures en 2024. Si le nombre d'actes contrôlés a certes augmenté en volume, passant de 1,06 million en 2015 à 1,52 million d'actes en 2024, le taux de contrôle a en revanche diminué (il était de 20,6 % en 2015).

Alors que les contrôles de légalité et budgétaires sont sans cesse présentés comme une politique prioritaire du ministère de l'Intérieur (conformément au plan « missions prioritaires des préfectures » pour 2022-2025), la faiblesse de ce chiffre est en profond décalage avec les compétences techniques et d'expertise juridique attendues des agents, dans un contexte de complexification croissante du droit.

Le nombre d'agents dédiés au contrôle de légalité est passé de 1 019 ETP en 2010 à 868 ETP en 2024 (soit une baisse de l'ordre de 15 % des emplois sur la période). Les effectifs en charge des contrôles budgétaires ont été affectés encore plus durement, passant de 343 ETP en 2010 à 252 ETP en 2024, soit une baisse de 26,5 % des emplois.

Source : Rapport d'information N°843 de la commission des finances du Sénat publié le 11 juillet 2025.

Ils ou elles ont dit...

L'AMRF a lancé, en partenariat avec l'Observatoire Amarok, une étude exclusive sur la santé mentale des maires et les facteurs de risque menant au burn-out. Les résultats de cette étude ont mis en lumière la nécessité de créer une cellule d'écoute

La députée du Jura, **Justine Gruet**, dans l'exposé des motifs de son amendement à la PPL Statut de l'élu

Combien ça couteraient à la société si on devait remplacer ces élus, que l'on peut dire bénévoles, par des fonctionnaires : là, Bercy aurait les antennes qui s'alertent, car ça couteraient beaucoup plus cher que cette mesure !

Le député **Stéphane Delautrette**, Président de la délégation aux collectivités de l'Assemblée, le 8 juillet lors du débat sur la PPL Statut de l'élu

Cette marche des Fiertés Rurales est essentielle, parce que pour être entendu il faut être vu, pour être vu il faut être fier, et c'est ce que nous faisons tous ensemble aujourd'hui

Le Délégué interministériel à la DILCRAH, **Mathias Ott**, le 26 juillet à Chenevelles (86)

En bref.

Finances / Après la publication par la DGFiP des balances comptables 2024, l'OGL a mis à jour les données et la plupart des datavisualisations sur sa plateforme, vous permettant de construire l'analyse des finances de votre collectivité avec les dernières données.
<https://data.ofgl.fr>

Temporelles / En collaboration avec le réseau Tempo Territorial, l'AMRF vous invite à participer au colloque sur « Le(s) temps des ruralités » qui se déroulera au sein de la prestigieuse Abbaye de Cluny (71) les 14 et 15 octobre prochains. Au programme : mobilité, services publics, alimentation...
<https://tempoterritorial.fr>

Logement / Suite à un afflux record de dossiers (96 000 demandes pour 4,2 Md€), MaPrimeRenov' rouvrira le 30 septembre, mais il sera réservé d'abord aux ménages très modestes et au parc le plus énergivore (DPE E, F ou G). Le quota national est plafonné à 13 000 dépôts d'ici fin 2025.
www.maprimerenov.gouv.fr

Tiers-lieux / En appui sur les 500 tiers-lieux labellisés par l'ANCT depuis 2019, dont la moitié sont situés en zones rurales, l'agence a réalisé une étude en partenariat avec l'ADEME qui apporte la preuve de la participation des tiers-lieux à la transition écologique et sociale dans les territoires ruraux.
<https://anct.gouv.fr/ressources>

Finances / L'Agence France Locale vient de lancer une série de podcasts consacrée aux grands enjeux des collectivités locales. Ces podcasts s'inscrivent dans la continuité des TerritoriaDES, une rencontre annuelle dédiée au monde local et au monde financier.
www.agence-france-locale.fr

Transition / Outil d'aide à la décision, mettant à disposition des données objectives et comparables, le portail cartographique des ENR a été actualisé. Un outil précieux pour aider les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables.
<https://planification.climat-energie.gouv.fr>

CE QUE CONTIENT LE PROJET DE LOI SUR **LE STATUT DE L'ÉLU**

L'Association des maires ruraux de France, qui s'est beaucoup mobilisée sur le sujet du Statut de l'élu, a salué l'adoption en 1^{re} lecture par les députés, le 10 juillet dernier, d'un texte de loi sur les conditions d'exercice du mandat d'élu local. La navette parlementaire se poursuivra dès septembre, avec un passage au Sénat. Voici une synthèse des dispositions qui figurent actuellement dans ce texte, qui est un enjeu majeur pour la démocratie locale.

La Proposition de loi sur le Statut de l'élu dorénavant appelée « visant à encourager, à faciliter et à sécuriser l'exercice du mandat d'élu local » a franchi une étape décisive. Après des mois, des années même, pour les maires ruraux, à réclamer un tel texte, à faire remonter leurs témoignages de terrain, à phosphorer en groupe de travail, à construire des propositions concrètes, à échanger localement et nationalement avec les parlementaires, les instances ministérielles, la presse et d'autres, à se mobiliser pour que l'accès aux mandats électifs locaux soit ouvert à tout un chacun peu importe son âge, son sexe, son handicap, sa situation familiale ou professionnelle... enfin ! Retour sur les demandes adoptées, en tout ou partie, dans le texte.

SUR L'ARTICULATION MANDAT ET VIE PROFESSIONNELLE

✓ L'élargissement de la liste des réunions ouvrant un droit d'absence professionnelle des élus municipaux aux réunions organisées par l'EPCI à fiscalité propre, le département ou la région dès lors que l'élu y représente sa commune, ainsi qu'aux fêtes légales et commémorations, fêtes et journées nationales instituées par décret.

✓ La précision que l'employeur peut désormais rémunérer les temps d'absence liés à l'utilisation des crédits d'heures, à l'instar de ce qui existe actuellement pour les autorisations d'absence.

✓ La précision, dans le Code du travail, assimilant systématiquement ce temps d'absence légale à du « temps de travail effectif » pour les prestations sociales (avantages sociaux des entreprises).

✓ Une articulation entre congé maternité ou paternité et exercice du mandat local.

✓ Une meilleure conciliation entre arrêt maladie et exercice du mandat, avec la possibilité pour les élus municipaux de poursuivre l'exercice de leur mandat durant un arrêt maladie, « sauf avis contraire » express du médecin.

✓ La création d'un label « Employeur partenaire de la démocratie locale », qui récompenserait les structures embauchant des élus.

SUR LA SÉCURITÉ MATERIELLE DES ÉLUS

✓ Une augmentation dégressive des indemnités de fonction des maires et adjoints, ciblée sur les communes les plus rurales et limitées aux communes de moins de 20 000 habitants. Si ce n'est pas une demande première des maires ruraux, l'AMRF se réjouit que le législateur ait adopté une revalorisation ciblée sur les communes les plus rurales, avec une augmentation de +10% pour les communes de moins de 1 000 habitants et +8% pour les communes entre 1 000 et 3 499 habitants. Cela témoigne d'une reconnaissance des spécificités du mandat des maires et adjoints dans les communes les plus rurales, dépourvues de services administratifs.



Un premier pas vers la reconnaissance de la double fonction du maire, dont l'une est d'être représentant de l'État dans sa commune, par le projet de versement d'une somme forfaitaire au maire financée par l'État. Le Gouvernement élaborera un rapport sur les coûts liés aux attributions exercées par les maires au nom de l'État. L'objectif est d'évaluer la pertinence de la création d'un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des communes afin d'indemniser les maires pour l'exercice desdites attributions.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants : la compensation, par la « Dotation élu local » (DPEL), du remboursement par la commune des frais de déplacement des conseillers municipaux (pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci).

La simplification des modalités de remboursement de frais, avec la possibilité pour le conseil municipal d'opter pour un remboursement forfaitaire des frais de garde d'enfants pour les conseillers municipaux.

SUR LA PENSION DE RETRAITE

Une bonification d'un trimestre de retraite par mandat, pour les maires et adjoints (à noter que l'AMRF avait demandé six trimestres pour les maires et trois pour les adjoints).

La possibilité, pour les anciens élus, de bénéficier de la revalorisation prévue pour les pensions de retraite agricole.

SUR LE CADRE D'EXERCICE DU MANDAT, LA FORMATION ET L'APRÈS MANDAT

Création, non pas d'un chapitre (comme demandé par l'AMRF), mais **d'une nouvelle « Section 4 : Dispositions relatives au statut de l'élu local » dans le Code Général des Collectivités Territoriales**.

Plusieurs mesures en faveur de la formation, avec la mise en place d'une cession appelée d' « information » des conseillers municipaux sur les fonctions d'élu local dans les 6 premiers mois du mandat et l'allongement de la durée du congé de formation des élus locaux à 21 jours par mandat. **Mais ce sujet de la formation est un point essentiel à améliorer pour l'AMRF.**

La possibilité de faire Valider les Acquis de l'Expérience (VAE) liée à l'exercice des fonctions d'élus municipaux.

SUR LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET JURIDIQUE

La restriction du champ du délit de prise illégale d'intérêt (demandée par l'ensemble des associations d'élus).

L'élaboration par le Gouvernement d'un rapport sur la santé des élus municipaux, avec des **propositions concrètes et opérationnelles**. En parallèle, la remise d'un rapport par la Haute Autorité de santé sur la santé mentale et physique des élus municipaux,

3 ans après chaque élection municipale. L'AMRF salue également l'ensemble des dispositions essentielles qui ont intégré ce texte, telle la prise en compte de la situation des élus en situation de handicap, des élus candidats ou étudiants, ou encore l'élargissement de la protection fonctionnelle.

LES DEMANDES DE L'AMRF NON RETENUES, À CE STADE

La création d'une cérémonie de prestation de serment du maire en début de mandat ;

L'introduction, dans le Code du travail, d'un article de renvoi vers les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (même si ces dispositions sont déjà applicables à tous) ;

L'inscription des élus municipaux sur la liste des salariés protégés ;

L'extension du Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale aux salariés exerçant des fonctions électives locales ;

L'AMRF restera mobilisée pour que le texte soit encore complété et amendé de ses autres propositions. La navette parlementaire va se poursuivre. Le texte devrait repasser en 2ème lecture au Sénat fin septembre, avec une lecture définitive, un passage devant le Conseil constitutionnel et une promulgation avant la fin de l'année. ●

Abonnez-vous à **Village** le magazine indépendant sur la ruralité



Chaque trimestre retrouvez **l'actualité du monde rural**,
des reportages **partout en France**, des villages qui innovent,
des parcours de vie et **des projets inspirants**.

villagemagazine.fr

Bulletin d'abonnement téléchargeable en ligne.
Règlement possible par mandat après réception de facture.





HABITER LE VILLAGE

LES COMMUNES AU DÉFI

DU POTENTIEL DE LEUR BÂTI

©Justine Watremez - PARI (71)

Déconnecté des réalités sociales, vieillissant, inadapté aux usages d'aujourd'hui, le parc de logements en zone rurale est le grand oublié des politiques publiques. Partout pourtant, les élus se battent avec les moyens du bord pour maintenir la possibilité d'habiter leur village. L'AMRF milite pour qu'enfin les outils à disposition des élus évoluent (création d'une Anru rurale, Plan Marshall pour le bâti, ingénierie, etc.) et que la réhabilitation du parc de logements vacants fasse sa révolution, en sortant de la seule logique d'attractivité.

Le cadre de vie des territoires ruraux fait rêver..., mais demeure souvent inaccessible. 84% des Français déclarent préférer vivre en maison individuelle, et 80% souhaiteraient élever leurs enfants à la campagne. Pourtant, alors que les prix de l'immobilier explosent dans les métropoles et que beaucoup ont spéculé sur les effets de la crise sanitaire, les campagnes ne sont pas devenues cette terre d'attractivité espérée. L'architecte Philippe Madec observe ainsi que « *si le récit de l'urbanité émancipatrice est terminé, dans la réalité, derrière la maison en pierre et le jardin ensoleillé, les obstacles sont nombreux : habitat vétuste, passoires thermiques, logements inadaptés aux nouveaux modes de vie* ». La vacance, loin d'être une ressource mobilisable facilement, devient un symptôme. Monique Poulot, géographe et présidente du Conseil scientifique de France ruralités, alerte : « *Le logement rural ne répond pas aux besoins contemporains. Il est souvent figé, hérité, économiquement inaccessible à réhabiliter* ».

Une vacance paradoxale, entre précarité cachée et nouvelle zone tendue

Un logement sur dix est vacant à la campagne, bien plus que dans les villes. Le chiffre atteint 13 %, voire davantage dans certains départements. Mais ces maisons vides ne sont pas disponibles. Elles sont souvent dans un état de dégradation avancée, bloquées par des successions complexes, ou conservées sans intention de vente. Parallèlement, de nombreuses familles peinent à se loger. Les jeunes actifs, les parents iso-

lés ou les travailleurs précaires ne trouvent ni location abordable, ni logement adapté. Résultat : certains vivent dans des conditions indignes, souvent invisibles dans les statistiques nationales. « *Beaucoup de ménages modestes achètent des maisons dégradées faute d'alternative, mais abandonnent toute rénovation, découragés par la complexité administrative et les coûts* », déplore Monique Poulot.

À ces fragilités s'ajoute une pression immobilière nouvelle : l'essor des meublés touristiques, la multiplication des résidences secondaires, et la spéculation sur les biens agricoles raréfient l'accès au logement pour les habitants permanents et les saisonniers. Dans les zones attractives – littoraux, montagne, arrière-pays ensoleillés – le marché se tend. Fabrice Ruffier, de l'association Terre de liens, s'en inquiète alors que dans les dix prochaines années, la moitié des agriculteurs partira à la retraite : « *Le logement est devenu un frein à l'installation agricole. Les retraités conservent leur maison sur l'exploitation, les jeunes ne peuvent pas s'y installer, les transmissions échouent* ». Les territoires risquent ainsi une double peine : désertification démographique d'un côté, consommation foncière massive de l'autre, par l'étalement pavillonnaire. Une impasse tant écologique que sociale.

« Sans élus engagés, il n'y aurait pas de politique de logement rural, car l'État est absent »

Les élus, chevilles ouvrières de l'habitabilité

Dans ce contexte, continuer à raisonner en termes d'attractivité paraît insuffisant. La priorité ne devrait pas être de séduire de nouveaux habitants, mais de rendre possible l'habitat pour celles et ceux qui vivent déjà là ou souhaitent s'y ancrer. En somme, habiter et pas seulement attirer. Comme le souligne la sociologue Elsa Martin, « *penser l'hospitalité, c'est interroger les conditions concrètes qui permettent d'habiter un territoire : logement, mais aussi services, relations sociales, sécurité d'usage* ». L'habitabilité des campagnes repose sur l'action des communes, en première ligne malgré des moyens souvent limités. Partout, ce sont les équipes municipales qui se battent pour réhabiliter un immeuble, préempter une maison, convaincre un bailleur social. « *Sans élus engagés, il n'y aurait pas de politique de logement rural, car l'État est absent* », constate Solène Gaudin, chercheuse en géographie. De fait, malgré l'absence de soutien, les communes rurales assument des responsabilités majeures : loger les familles, maintenir des commerces, éviter le glissement vers l'habitat indigne, etc.

Pour une politique du logement à la hauteur des campagnes

Le constat partagé est qu'aujourd'hui, les outils publics sont inadaptés : la norme urbaine domine, les aides sont pensées pour les grandes opérations, les dispositifs sont ponctuels et les financements soumis à d'incessants appels à projets. Il manque une vision d'ensemble, une ambition à la hauteur des besoins. Penser l'habitabilité en milieu rural, c'est reconnaître la valeur sociale de ces territoires : leur sobriété foncière, leur potentiel d'accueil, leur capacité de résilience. C'est aussi faire

confiance aux élus locaux pour porter une politique de logement digne, adaptée, et solidaire. Comme le résume Monique Poulot, « le logement rural ne peut plus être la variable d'ajustement. Il doit devenir un pilier central de la revitalisation territoriale ».

C'est pourquoi l'Association des maires ruraux de France plaide pour une politique volontariste du logement axée sur la valorisation du bâti existant plutôt que sur l'artificialisation des sols ; bref, une politique d'aménagement équilibrée ! Elle propose d'élargir la procédure des "biens sans maîtres" (voir par ailleurs) afin de remettre en circulation des logements vacants, et de mieux faire connaître la prime « sortie de vacance ». Plus globalement, l'association plaide pour que la rénovation du bâti ancien, qui est au cœur des priorités des élus ruraux tant pour préserver le foncier que pour revitaliser les villages, fasse l'objet d'un soutien massif en ingénierie, en appelant à simplifier les documents d'urbanisme et à adapter la fiscalité en faveur de la réhabilitation. Enfin, l'AMRF demande la création d'une Agence nationale de la rénovation rurale, afin de coordonner les dispositifs existants et d'accompagner plus efficacement les élus locaux dans leurs projets.

Des communes rurales qui innovent et expérimentent

À titre d'exemple, à Saint-Sernin-du-Bois (image d'introduction), commune rurale du Autunois, l'enjeu du logement vacant est devenu une opportunité de revitalisation. Identifiant une trentaine de biens inoccupés, la municipalité a lancé une expérimentation inédite avec l'appui du PARI, laboratoire des ruralités de Saône-et-Loire (voir 36000 n° 426). Ce dernier accompagne la commune dans la rencontre des propriétaires, la levée des freins juridiques ou financiers et la mise en place d'outils de communication adaptés. La démarche illustre la méthode du PARI : partir du terrain, tester des solutions, et mobiliser l'intelligence collective pour redonner vie à des logements et renforcer l'attractivité du village. Partout, ces actions témoignent d'une chose : les élus ruraux sont en première ligne. Ce sont eux qui identifient les biens vacants, convainquent les propriétaires, sollicitent les bailleurs sociaux, construisent les partenariats. Ils sont urbanistes, aménageurs, médiateurs, parfois maîtres d'ouvrage..., et toujours financeurs. Mais leur engagement se heurte à une réalité : l'absence d'ingénierie et de financement durable fait que trop souvent, ils bricolent avec les moyens du bord. Pourtant, ces projets ne sont pas de simples réponses à la crise. Ils inventent un nouveau rapport au territoire, fondé sur la proximité, le collectif, la sobriété. À l'opposé des grands ensembles urbains, ils privilégient l'ancrage local, les circuits courts de l'habitat, et la revalorisation du patrimoine. Comme le dit Solène Gaudin, « *habiter la ruralité, ce n'est pas revenir en arrière. C'est construire un futur plus enraciné* ». ●

LA REPRISE DES BIENS SANS MAÎTRE BIENTÔT FACILITÉE

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont trouvé un accord sur la proposition de loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement. Et parmi la batterie de mesures proposées, figure la traduction d'une demande de longue date de l'AMRF, au sujet des biens sans maître. Ainsi, le délai à partir duquel une commune pourra récupérer un tel bien sera abaissé à 15 ans (contre 30 ans jusqu'à présent).

À noter que le délai dérogatoire à 10 ans pour les communes classées FRR sera maintenu. De plus, la loi obligera clairement l'administration fiscale à transmettre à la commune toute information nécessaire à la récupération d'un bien potentiellement sans maître, sans qu'elle ne puisse lui opposer le « secret fiscal ». Même si le risque d'une censure par le Conseil Constitutionnel demeure, les députés devraient adopter définitivement le texte en septembre prochain. Cette disposition de bon sens représentera une nouvelle victoire pour l'AMRF.



Victoire de l'AMRF

*Citations extraites des travaux du programme « POPSU Territoires » qui conduit des recherches-actions sur le logement en zones rurales en mobilisant des équipes pluridisciplinaires : <https://popsu.archi.fr>

Échanges avec la préfecture de Région sur le logement

Le 11 juillet, l'AMRF a co-organisé avec les services de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes une journée inédite d'échanges avec une trentaine de maires des AMR de la région, près de 25 intervenants et 9 Sous-préfets ruralité autour des enjeux du logement en milieu rural. La matinée a été marquée par une réunion avec la préfète, tandis que l'après-midi, les échanges ont pris une tournure plus concrète lors des ateliers, occasion pour les élus de partager leurs préoccupations et d'entendre les solutions de plusieurs partenaires. Benjamin Raquin (AMR01) a souligné que les habitats légers peuvent attirer de jeunes habitants tout en évitant de consommer du foncier. Son collègue Jean-Louis Périchon (AMR03) a plaidé pour développer la location plutôt que les lotissements, tandis que Daniel Basset (AMR69) a dénoncé un zonage A-B-C devenu obsolète. Marc Lapalus (AMR42) a alerté sur le désen-

gagement des bailleurs sociaux, et Pascal Gonon (AMR42) a appelé à réhabiliter les friches agricoles pour y créer logements et ateliers. Les élus

ont pu dialoguer avec les acteurs du logement et tous ont plaidé pour un urbanisme plus souple et solidaire, adapté aux réalités rurales. ●



– Il a dit

Sébastien Gouttebel

maire de Murol (63), vice-président de l'AMRF en charge de l'urbanisme

“Ce type de journée co-construite avec le SGAR est essentiel pour construire la ruralité de demain à partir des remontés de terrain des élus. Elle a permis de mettre autour de la table une vingtaine d'opérateurs différents qui sont venus apporter leur expertise et leur science autour de cet enjeu de la rénovation rurale, pour que les gens soient heureux de vivre chez nous.

La problématique de la rénovation rurale c'est qu'il n'y a pas de modèle économique : des coûts exagérés par rapport à la construction neuve, des contraintes en périphérie de monuments historiques, des difficultés à appliquer les DPE, etc. Nous avons besoin d'une ingénierie totale et de l'accompagnement de l'État pour habiter différemment dans nos territoires.

C'est en échangeant que l'on arrive à trouver des solutions : ce modèle de réunion est à décliner dans tous les départements. Les élus font de l'aménagement du territoire et à nos côtés, il faut un État accompagnateur mais aussi facilitateur, au vu des réglementations différentes qui s'appliquent.”



Trois questions à Xavier Cadoret

maire de Saint-Gérand-le-Puy (974 hab. & 1 955 ha.) dans l'Allier

Vous avez accueilli la dernière session territoriale du Parlement rural français.

Quel en est, selon vous, l'intérêt ?

“L'atout de ces rencontres, portées par l'AMRF et le Parlement rural français, c'est de combiner deux dimensions : la connaissance fine des réalités locales et un cadrage national qui permet d'avoir un diagnostic partagé. Ces journées permettent de confronter les expériences de terrain à des analyses universitaires et à des propositions d'action publique. Il faut toutefois veiller à ce que les institutionnels ne monopolisent pas le débat, car la force de ces échanges réside dans le pragmatisme des maires ruraux, confrontés aux réalités concrètes et qui sont force de propositions.

Quel apport spécifique cette journée a-t-elle eu au regard de votre expérience communale ?

“Cela a été l'occasion de témoigner du travail mené à Saint-Gérand-le-Puy, pour lutter contre la vacance et le déclin du centre-bourg. À partir d'un diagnostic précis, nous avons redéfini notre cœur de village : commerces regroupés, création d'un pôle santé, valorisation du patrimoine, piétonisation et offre de logements diversifiée. Nous

avons complètement scanné le bâti du village, ce qui nous permet d'identifier clairement des pistes de rénovation, pour accompagner et donner envie à de futurs habitants de s'installer. L'idée est de montrer, par des projets pilotes soutenus notamment par des bailleurs sociaux, qu'il est possible d'habiter et de redonner vie au centre-bourg. C'est une stratégie de régénération qui augmente la valeur du foncier et offre une véritable attractivité.

En quoi ce type d'échange nourrit-il la construction de politiques publiques ?

“J'étais également à la réunion de l'AMRF avec la préfecture de région (voir par ailleurs) : ces moments sont précieux pour partager des solutions concrètes, qu'il s'agisse de montages financiers innovants – comme l'utilisation d'une VEFA pour financer notre pôle santé – ou d'outils d'ingénierie territoriale. Mais au-delà des diagnostics et de l'accompagnement en amont, il manque encore une visibilité financière : une fois la réflexion menée, les élus doivent repartir en quête de subventions. Le programme Villages d'avenir a permis d'ouvrir les yeux sur ces enjeux, mais il faut désormais aller plus loin pour soutenir la diversité des projets et dépasser une logique de guichet, en soutenant les projets dans leur diversité et qui par nature ne peuvent pas rentrer dans un cadre. ●

Entretien



« La ruralité est un atout stratégique à investir pour l'équilibre national »

Pierre Sabatier est économiste, président du cabinet de prospective PrimeView, cofondateur de l'association des Éconoclastes et conseiller municipal de Beaulieu (500 hab. & 900 ha.) dans le Puy-de-Dôme.

Votre parcours vous a mené à la fois dans la finance et dans l'analyse prospective. Comment reliez-vous cela à votre engagement rural ?

Je suis agronome de formation, puis j'ai poursuivi vers la finance. Mais je n'ai jamais coupé le lien avec mon village d'origine. Si je suis aujourd'hui économiste et financier de métier, j'ai fait le choix depuis huit ans de revenir vivre, avec mon épouse et nos trois enfants, dans la commune de 400 habitants où je suis né au sud du Puy-de-Dôme : à Beaulieu, entre le Livradois-Forez et les monts d'Auvergne. J'y ai grandi jusqu'à l'âge de sept ans, dans une famille marquée par une figure tutélaire : ma grand-mère, devenue veuve en 1956 avec cinq filles à charge. Ce contexte, celui d'une cellule familiale matriarcale, très soudée, renforcée par la vie villageoise, a forgé ma sensibilité aux questions de territoire.

En 2008, j'ai fondé un cabinet indépendant de recherche économique et financière, PrimeView, spécialisé dans la prospective. Nous travaillons avec des banques, assureurs, fonds de pension, mais aussi avec des institutions publiques. L'objectif est de comprendre les dynamiques économiques de long terme, pas seulement de commenter les chiffres du moment. Parallèlement, j'ai toujours eu le souci de confronter la théorie à la pratique. En 2012, j'ai cofondé l'association des Éconoclastes, un collectif d'économistes "hétérodoxes", pour élargir le débat face à l'orthodoxie dominante. Et depuis 2020, je suis aussi conseiller municipal à Beaulieu. Mon engagement est intellectuel, mais aussi très concret : je vis dans ce territoire rural et je participe à sa vie publique.

Vous avez même lancé une foncière rurale. Pouvez-vous nous en parler ?

Oui, c'est un bon exemple de ce que j'essaie de faire : passer de l'analyse à l'action. En arrivant à Beaulieu, un habitant m'a dit : "J'ai deux enfants, je veux entreprendre ici, mais je ne sais pas comment faire". J'ai observé le territoire : en centre-bourg, beaucoup de maisons abandonnées, invendables car leur rénovation coûte plus cher que leur valeur. C'est absurde : alors qu'on a besoin de logements, ces biens se dégradent.

« Le potentiel d'innovation est dans la ruralité, car tout reste à inventer »

Nous avons donc créé une foncière rurale. Elle rachète ces maisons à bas prix, les rénove grâce à une entreprise locale que nous avons montée, et les propose à la location, en dessous des prix du marché. Sans subvention, uniquement avec un montage qui aligne les intérêts des acteurs locaux. Résultat : on recrée du logement accessible, on emploie des artisans du coin, et on redonne vie aux villages. Cela prouve qu'avec un peu d'ingéniosité, la ruralité peut être un formidable laboratoire d'innovation.

Vous avez un discours critique de la concentration métropolitaine et de son impact pour la jeunesse. Qu'entendez-vous par là ?

Pour moi, la ruralité n'est pas un "reste" du territoire. C'est une catégorie à part entière : les zones déconcentrées, par opposition aux zones concentrées. Pendant longtemps, ce modèle semblait fonctionner : les talents nés dans les campagnes partaient faire carrière ailleurs, mais gardaient un lien avec leur territoire d'origine. Aujourd'hui, ce lien est rompu : les enfants des enfants nés en ville ne connaissent plus ces territoires. Résultat : deux populations qui ne se côtoient plus, qui se fantasment et se méprennent mutuellement. C'est une fracture culturelle, intellectuelle, qui se traduit ensuite par une fracture démocratique et économique.

La jeunesse est l'enjeu central. Dans beaucoup de villages, les jeunes partent faute de perspectives. Et quand ils partent, ils ne reviennent pas toujours. C'est un cercle vicieux : moins de jeunes, moins d'écoles, moins de commerces, et donc encore moins de raisons de rester. Il faut inverser la logique : permettre aux jeunes de se former, d'entreprendre et de s'épanouir sans être obligés de s'exiler. Cela passe par l'accès au numérique, mais aussi par la mobilité – transports collectifs, covoiturage organisé –, et surtout par une offre de formation professionnelle et supérieure décentralisée. J'aimerais que les jeunes ruraux puissent étudier et créer des entreprises au pays sans avoir l'impression de renoncer à l'excellence.

Vous parlez souvent d'une urgence à rééquilibrer le modèle territorial, notamment en matière de logement. Comment l'aborder ?

En cessant de croire que la croissance est d'abord urbaine. Oui, les métropoles resteront dynamiques, mais elles ont atteint leurs limites. Le potentiel d'innovation, d'expérimentation, est aujourd'hui dans les territoires

déconcentrés. Parce qu'ils ont été délaissés, tout reste à inventer : logement, mobilité, énergie, emploi. C'est là que l'on peut bâtir un modèle durable.

Le logement est au cœur de mon engagement : arrêtons de subventionner massivement le neuf dans des territoires où la vacance est énorme. C'est un contresens écologique et territorial. La priorité absolue devrait être de rénover l'existant. Pour cela, il faut changer les paramètres économiques : baisser la TVA sur la rénovation, alléger les charges pour les entreprises du bâtiment, simplifier les dispositifs. On doit rendre rationnel le choix de rénover plutôt que de construire du neuf.

Comment rendre les territoires ruraux plus attractifs pour l'économie et comment font les autres pays européens que vous observez ?

La clé, c'est une fiscalité de production allégée dans ces territoires. Pas seulement des exonérations, qui profitent surtout à certaines professions libérales. Ce qu'il faut, c'est réduire le coût du travail pour les entreprises qui s'implantent en ruralité, et cibler certains secteurs stratégiques – rénovation, énergie, agroalimentaire. Cela créerait un véritable appel d'air. La réindustrialisation, par exemple, n'est pas une utopie : mais il faut l'ancrer là où elle peut irriguer le tissu local.

Dans certains pays, la ruralité est perçue comme un levier, pas comme un handicap. L'Allemagne, par exemple, a structuré son économie autour d'un réseau de villes moyennes, en s'appuyant sur les ressources locales et le tissu industriel de proximité. Les pays nordiques valorisent la proximité entre élus et citoyens et investissent dans des services publics de qualité jusque dans les zones reculées. L'Italie a compris que ses villages pouvaient être des moteurs touristiques et culturels, et a mis en place des dispositifs attractifs pour les revitaliser. En France, nous avons trop souvent opposé modernité et ruralité. C'est une erreur : les défis écologiques et sociaux montrent que l'avenir se construira sur la complémentarité des territoires.

Vous êtes aussi conseiller municipal à Beaulieu. Qu'avez-vous appris de cette expérience et quel regard portez-vous sur le rôle des maires en milieu rural ?

Que la réalité est souvent très loin des grandes théories. Être maire ou conseiller dans une petite commune, c'est devoir résoudre des problèmes très concrets : trouver un médecin, maintenir une école ouverte, réparer une route, accompagner une famille en difficulté. C'est aussi se heurter à des règlements parfois absurdes, conçus

« Il faut redonner du pouvoir aux communes et appliquer réellement le principe de subsidiarité »

pour des grandes villes et inadaptés aux villages. Cette expérience m'a confirmé une chose : l'intelligence de l'action publique se trouve au plus près du terrain. Les maires ruraux sont des "ingénieurs de solutions" : ils bricolent, inventent, trouvent des compromis. Mais il faut leur donner plus de marges de manœuvre, sinon leur énergie s'épuise.

Le rôle des maires n'est pas seulement d'administrer, mais d'exprimer les besoins, de faire remonter les problématiques. C'est à partir de cette granularité que l'on peut construire des politiques efficaces. Il faut redonner du pouvoir aux communes, appliquer réellement le principe de subsidiarité : laisser au niveau local tout ce qui peut être géré localement, et ne mutualiser que ce qui ne peut pas l'être. Notre mode de représentation, centré sur le nombre d'habitants, accentue la concentration. Or gérer une commune de 400 habitants et 700 hectares n'est pas moins exigeant que gérer une ville de 15 000 habitants. On doit tenir compte de l'espace, pas seulement de la population.

Vous élargissez ce raisonnement à une vision de société. Quelle leçon tirez-vous de l'histoire ?

La fin du XIX^e siècle ressemble beaucoup à notre époque : révolution industrielle, bouleversements technologiques, tensions sociales. La France a su inventer alors des réponses originales – la loi de 1901 sur les associations, les coopératives agricoles, le mutualisme. Tout cela venait d'une posture : libérer les initiatives, permettre aux citoyens de prendre des responsabilités. C'est exactement ce dont nous avons besoin aujourd'hui. Plus d'autonomie locale, moins de centralisation stérile, et la confiance dans la capacité des territoires à inventer leur avenir.

La ruralité, ce n'est pas seulement un espace physique, c'est un rapport au monde. C'est la proximité, le lien social, la solidarité concrète. Dans un village, vous ne pouvez pas ignorer vos voisins, vous devez compter les uns sur les autres. Or notre société souffre d'un déficit de lien, d'un isolement croissant. Les territoires ruraux montrent qu'il est encore possible de vivre autrement, dans une logique d'interdépendance et de responsabilité partagée. C'est une richesse immatérielle immense. Si nous savons la préserver et l'actualiser, la ruralité peut devenir l'avant-garde d'un nouveau modèle de société, plus humain et plus durable. ●

« LE FUTUR S'INVENTE AU VILLAGE »



Congrès national des Maires Ruraux de France

Palais des congrès du Futuroscope
du 26 au 28 septembre 2025

Bienvenue au Congrès de l'AMRF dans la Vienne !

L'équipe de l'AMRF et les élus de l'AMR86 se préparent activement à accueillir les congressistes fin septembre dans le cadre exceptionnel du Palais des congrès du Futuroscope. Vous hésitez à venir ?

Plénières, conférences, débats, ateliers, visites... et plein de surprises sont au programme, et autant d'occasions pour les élus de confronter leurs expériences et d'échanger leur point de vue, avec l'éclairage d'intervenants, de personnalités politiques, et de nombreux partenaires... Demandez le programme !

VENDREDI 26 SEPTEMBRE : plénière « La Journée des Solutions »

En présence de Gérard Larcher, Président du Sénat, Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, Françoise Gatel, Ministre déléguée en charge de la Ruralité, Aurore Bergé, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations (sous réserve), Antoine Saintoyant, Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts, directeur de la Banque des Territoires, Alain Rousset, Président du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine.

Matinée

- Ouverture officielle en présence de Claude Eidelstein, Maire du Chasseneuil du Poitou, Cyril Cibert, maire de Chenevelles, président des maires ruraux de la Vienne, Florence Jardin, Présidente de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, Michel Fournier, Président de l'Association des maires ruraux de France, et avec l'intervention des personnalités politiques
- Inauguration du Village des partenaires par le Président de l'AMRF
- Présentation de bouquets de solutions : Mobilités et déplacements / Accès aux soins / Commerce / Europe

Après-midi

- Visite du Village des Partenaires
- Les solutions ANCT : le dispositif Villages d'avenir (animé par Michel Gros, vice-président, avec le témoignage de plusieurs maires bénéficiaires) et les autres programmes (PVD, Tiers-Lieux, Observatoire des territoires)
- Présentation et remise des prix des « Pépites de la ruralité », en présence de Fanny Lacroix, vice-présidente et de Sylvain Trottier de Conséquences
- Présentation de la plateforme « On fait campagne », avec une prise de parole des initiateurs : Bouge ton coq, Insite, Hameaux légers et Association des maires ruraux de France

Soirée

- Émission « Backseat » en direct du Congrès
- Interventions inspirantes de Sylvain Chavanel et de Raphaël Ruegguer, de la « Fédération des trucs qui marchent »
- Concert de la Garde républicaine
- Soirée du Poitou

SAMEDI 27 SEPTEMBRE : plénière 1 « La Journée de l'Engagement »

Matinée

- Intervention de Yannick Neuder, ministre de la Santé, en présence d'Alain Pichon, Président du Conseil Départemental de la Vienne
- Table ronde « Une commune, une liste, un projet », en présence de l'universitaire Benjamin Morel et de Jean-François Fruttero, Président de la MSA
- Table ronde « Reprendre la main dans l'intercommunalité » pour un nouveau mode de calcul de la représentation des communes et l'engagement des maires dans l'intercommunalité

Après-midi

- Table ronde « La loi sur le statut de l'élu » avec le sénateur Eric Kerrouche et le député Stéphane Delautrette
- Échanges et retours de la séquence sur la jeunesse

plénière 2 « La Journée de la Jeunesse »

En Présence de représentants de Insite, Unis Cité, Foyers ruraux, Rura, Chrétiens du monde rural, MRJC, Bouge ton coq, Fondation RTE, Design des mondes ruraux, Jeunes élus de France, la Ville à joie...

Matinée

- Inspiration : Des jeunes de divers profils ou structures racontent leur engagement en 180 secondes et débat mouvant
- Masterclass vies et voix des ruralités : Femmes engagées en ruralités / Grandir en milieu rural / S'engager en ruralité

Après-midi

- Sensibilisation sur le SNJ, en présence de Serge Barcellini, président du Souvenir Français
- Co-construction : "Comment lever les freins à l'engagement en milieu rural ?" avec recueil de la parole et des propositions des participants.

Soirée

- Dîner de gala

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE : Assemblée générale extraordinaire

Matinée organisée dans la salle festive de la commune de Bonneuil-Matours.

- Débat général
- Vote de la résolution générale



ET AUSSI... !

Jeunes / En plus de la Journée de la jeunesse, les délégations AMR sont invitées à venir avec des jeunes élus.

Jeunes... retraités / Un groupe de travail inédit se réunira, composé de futurs anciens maires qui ont décidé de raccrocher les gants mais qui veulent transmettre leur niaque aux futurs édiles.

Village des partenaires / Plus de 80 partenaires des maires ruraux seront présents durant deux jours dans un espace dédié et convivial.

Village magazine / C'est au tour de Bouge ton coq de réaliser un numéro spécial sur le commerce dans la très appréciée revue Village Magazine.

Photos / Une exposition photos de jeunes maires sera présentée avec l'équipe de la Caravane des ruralités.

86 bis / C'est la seconde fois que le Congrès de l'AMRF pose ses valises dans la Vienne après l'édition des 40 ans à Monts-sur-Guesnes, chez le président de l'époque devenu sénateur, Bruno Belin.

88 / C'est le nombre de délégations départementales conviées pour ce Congrès.

Réseaux sociaux / Pour la première fois, le Congrès accueillera l'édition spéciale de l'émission de Jean Massey sur Backseat dédiée aux jeunes et à l'engagement.

TV / Une partie du Congrès sera retransmise sur les réseaux en appui sur le plateau TV confié aux équipes de Paroles d'élus, partenaire de l'AMRF, avec des interviews à gogo.

Conventions / De nombreuses conventions seront signées lors du Congrès entre l'AMRF et ses futurs partenaires dont Agirc-Arco, Enedis, Citroën, ...

Garde / Évènement à venir, aux sons de la Garde Républicaine ! Là encore une première pour les maires ruraux.

OFC / Retenez ce signe qui va devenir culte pour les municipales 2026, c'est le signe de « On Fait Campagne », l'action inédite présentée lors du Congrès.

Pépites / Des vidéos sur des actions de maires ruraux seront diffusées lors des intermèdes, réalisées par Conséquences.

Trucs / On en a plein à la campagne, des Trucs qui marchent. L'équipe de ce réseau sera au Congrès pour venir prendre de la graine et des idées pour rallonger le catalogue des références et témoigner de l'effervescence rurale.



Informations,
programme détaillé
et inscriptions sur
www.amrf.fr

— FUTURS MÉDECINS

Les ruraux, dindons de la farce ?

Le président de l'AMRF a interpellé le 1^{er} aout le Premier ministre sur l'effectivité de la mesure du Plan France ruralités sur les Docteurs juniors. Michel Fourrier a invité l'État à corriger les premières tendances qui font craindre en régions, des effets inverses à l'objectif initial en appelant à des garanties pour les territoires ruraux. Le courrier alerte sur le risque de non-réalisation d'une des mesures phare du Plan France ruralités, présenté en juin 2023 et dont l'État a pourtant rappelé la poursuite lors du Comité Interministériel de la ruralité le 20 juin dernier dans les Vosges. La mesure, à l'époque, est ainsi formulée : « *Encourager et promouvoir l'installation des futurs médecins sur les territoires en instaurant une quatrième année de formation en médecine générale, réalisée en priorité dans des zones sous-denses* ».

Or, les associations départementales de Maires ruraux témoignent de démarches initiées par l'ARS,

sans concertation avec les élus locaux, contribuant à définir des zones, y compris urbaines, comme bénéficiaires du dispositif. Qui plus est, la définition des 151 zones prioritaires ne s'est faite qu'à « *l'échelle des périmètres des intercommunalités, sans prise en compte des divergences à l'intérieur de celles-ci* » précise le courrier.

La crainte d'une mesure qui accroisse les inégalités au lieu de les réduire

La crainte des élus ruraux est de voir la mise en œuvre de cette mesure accroître des inégalités, quand elle semblait destinée à les réduire. « *Ce serait un comble alors qu'elle a été comprise comme un levier d'aménagement sanitaire équilibré du territoire, supposant un effort majeur pour les zones*

rurales (telles qu'évoquées dans la promesse d'État de l'époque, qualifiées de "sous denses") » poursuit l'édile.

Si l'on sait que la démographie médicale est rare pour des raisons de décisions anciennes et coupables, il est essentiel que cette mesure bénéficie au monde rural, où il est acté que le nombre et la proportion de maîtres de stages universitaires, nécessaires à l'accueil de ces futurs médecins, sont inférieurs à la moyenne nationale. Dans cette optique, les responsables de l'AMRF demandent désormais à être associés et proposent que l'effectivité de ces 3 700 stages à venir dès 2026 (pour la première cohorte) suite à la réforme du numérus clausus et l'obligation de réaliser un stage en zone carencée, puisse être réalisée quand la zone le nécessite, en coordination avec un Maître de stage universitaire (MSU) installé à proximité, pour encadrer à distance l'activité du jeune médecin dans un pôle de santé. •

REPÉRÉ POUR VOUS

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'**organisation du système de santé** a rendu son rapport au début de l'été 2025. Dressant toute une liste des causes qui seraient à l'origine de la crise du système, ce rapport a entre autres le mérite de mettre l'accent sur un sujet peu évoqué, celui du recours croissant à des cabinets de conseil privés. Quelques années après la mise en lumière par le Sénat de la place croissante de ces derniers sur les politiques publiques, cette emprise ne s'est pas atténuée dans le domaine de la santé, si l'on en croit les travaux du professeur Nicolas Belorgey. Alors que 11% du montant des dépenses de conseil de

l'État relèvent du domaine sanitaire et social, la commission d'enquête a chiffré sur les quatre dernières années à plus de 2 millions d'euros le coût du recours à de tels prestataires, par la seule direction générale de l'offre de soins. Une paille comparé aux milliards d'euros de besoins d'investissement dans le secteur, mais si l'administration ne se sent pas suffisamment compétente pour planifier et piloter le système de santé dans les territoires, il est assez regrettable qu'elle préfère se tourner vers des opérateurs manifestement déconnectés plutôt que de s'appuyer sur les acteurs de proximité, et en premier lieu les élus locaux.

En bref ·

Emploi France Travail réfléchit à une feuille de route pour modifier son action vis-à-vis des chercheurs d'emplois vivant dans les campagnes. **/Aménités rurales** C'est le 5 septembre que l'AMRF organise un premier comité de ses partenaires pour la création d'une véritable dotation Aménités rurales pour les communes. **/Village d'avenir** Une nouvelle enquête de l'AMRF auprès des bénéficiaires du dispositif sera lancé pour être présentée au Congrès fin septembre. **/Ruralité** Sauvée : pas moins de 133 députés sont inscrits dans le groupe d'étude sur la ruralité, publié au cœur de l'été sur le site de l'Assemblée nationale.



La solidarité au cœur des territoires !

— FAMILLES



Le droit aux vacances pour les ruraux

Encore aujourd’hui, près d’un Français sur deux ne part pas en vacances, avec un taux encore plus élevé en milieu rural. Face à ce constat, Daniel Barbe, président de l’AMR de Gironde et vice-président de l’AMRF, est bénévole depuis 1998 au sein de l’association « Vacances & Familles », fondée au XX^e siècle autour d’une idée simple : offrir des vacances à celles et ceux qui n’y ont pas accès. L’objectif ? Permettre à des personnes « accidentées de la vie » ou en difficulté, d’expérimenter des séjours de détente, dans un cadre convivial et rassurant. L’accompagnement de l’association s’opère avant, pendant et après le séjour, les bénévoles étant présents pour accueillir, expliquer les droits, organiser le transport, et faire le bilan du voyage.

Si l’association repose sur un réseau solide (CNAF, MSA, ANSV, Airbnb...), les liens opérationnels demeurent complexes à tisser pour être opérationnels en milieu rural. C’est pourquoi, avec Sébastien Gouttebel vice-président de l’AMRF et président de l’AMR63, Daniel Barbe a proposé à l’exécutif de rapprocher cet acteur expert des vacances « solidaires » de l’AMRF. L’idée est désormais sur les rails, avec l’objectif de lancer une convention officielle en 2026, quand chaque territoire aura mobilisé partenaires et financements locaux, tout en impliquant les ministères du Tourisme et de la Ruralité.

Aujourd’hui, Vacances & Familles est déjà active dans 30 départements, principalement dans le Sud-Ouest. Ensemble, l’AMRF et l’association ont identifié quatre territoires pilotes : la Nièvre, l’Eure, les Vosges et le Puy-de-Dôme, pour étendre cette aide aux familles rurales. Un premier rendez-vous a eu lieu le 6 août, avec Françoise Gatel à l’occasion d’une sortie ministérielle dans le Morbihan, pour observer sur le terrain les départs organisés par l’association. Occasion de rappeler que l’accès aux vacances est un droit, pas un luxe, et qu’il peut devenir une réalité partout, avec le bon accompagnement et le soutien des élus ruraux. ●

👉 <https://vacancesetfamilles.org>

/Futurs retraités Un groupe d’élus prévoyant de s’arrêter en 2026 se structure pour penser une solution pour aider les futurs maires en leur partageant leur expérience. **/Complémentaire** Pour rappel c’est au premier janvier 2026 que devient obligatoire la prestation et le versement d’une participation de 15 euros minimum aux agents de votre commune. **/Lecture** Le thème des relations Villes & Campagnes est celui retenu par le Centre National du Livre dans le cadre des Nuits de la lecture en janvier 2026. Une idée à creuser pour imaginer des ponts entre urbain et rural grâce à la culture.

REPÉRÉ POUR VOUS

Le groupe d’étude sur la ruralité renait après un an de sommeil « post dissolution » avec 133 députés et à sa présidence, deux co-présidents, une députée du Morbihan et un député du Gers. Du pain sur la planche pour nos parlementaires face aux défis spécifiques à la ruralité souvent absents des textes de lois. L’AMRF continuera à alimenter le Parlement et sera à l’écoute de ce groupe où le RN compte 42 inscrits, la Droite républicaine compte 20 membres, 17 pour Ensemble pour la république, 10 pour le PS, 8 pour LFI, les démocrates, les écologistes et UDR présents avec chacun 7 députés et enfin Horizons 6, LIOT 4, 3 non-inscrits et 2 PC.

— TRIBUNE

« Nos campagnes valent mieux qu’une imposture populiste »

A huit mois des élections municipales, les maires ruraux et des petites villes ont pris la plume dans le journal Ouest France pour dénoncer une dérive qui les inquiète. Michel Fournier et Fanny Lacroix (AMRF), aux côtés de Christophe Bouillon (APVF), s’élèvent dans un texte publié le 7 juillet contre les tentatives de confiscation de la parole des campagnes par des discours populistes, jugés caricaturaux et illégitimes.

Selon eux, ces voix bruyantes ne traduisent ni la réalité du terrain ni les aspirations des habitants. Elles réduisent les ruraux à des clichés méprisants – les « gueux », les « ploucs » – et nourrissent artificiellement un clivage entre villes et campagnes. Les élus, eux, rappellent que leurs territoires ne sont pas des friches abandonnées mais des lieux de solidarité et d’innovation, confrontés aux défis du climat, des services publics ou de l’isolement, et capables d’y répondre.

En affirmant que « *nos villages le prouvent chaque jour : la France n'est ni résignée ni réactionnaire. Elle est debout.* », ils revendentiquent une autre vision : une ruralité actrice de l’écologie du réel, fondée sur l’action concrète loin des slogans et des invectives. Leur appel s’adresse autant aux médias, aux décideurs nationaux et aux partis politiques qu’aux citoyens : reconnaître la vitalité des campagnes, faire confiance aux élus de terrain et refuser les récits de division. ●

Restaurer les forêts communales : un enjeu vital face au dérèglement climatique

La surface forestière française couvre aujourd’hui [17,5 millions d’hectares, soit 32 % du territoire](#). Pourtant, les forêts sont fragilisées : la mortalité des arbres a augmenté de plus de 80 %, principalement à cause des sécheresses et des températures extrêmes ([WWF France](#)). Les forêts communales, représentant [16 % de la surface boisée](#), sont également touchées.

La préservation des forêts est essentielle pour lutter contre le dérèglement climatique et protéger la biodiversité. En tant que puits de carbone, les forêts françaises captaient 63 millions de tonnes de CO₂ par an entre 2005 et 2013, contre seulement 39 millions entre 2014 et 2022 ([IGN](#)). Ce recul menace les objectifs de neutralité carbone pour 2050.

Les solutions fondées sur la nature : une réponse locale et durable

Les communes ont un rôle clé à jouer dans l’adaptation de leur territoire. Les solutions fondées sur la nature offrent une réponse concrète et durable aux enjeux environnementaux. Le reboisement, en particulier, permet de capter durablement le CO₂ dans la biomasse et les sols. Bien que locales, ces actions ont un impact global. Pour les communes, elles représentent un engagement tangible en faveur du climat, avec des retombées positives sur l’environnement, l’économie et la qualité de vie :

- Atténuation des vagues de chaleur
- Restauration de la biodiversité
- Amélioration de la qualité de l’air et du bien-être des habitants
- Gestion des eaux pluviales
- Valorisation paysagère et touristique



Saint-Nicolas-de-Bourgueil : un exemple de restauration forestière post-tornade

Après une tornade en 2021, cette commune d’Indre-et-Loire a lancé un projet de reboisement sur 31 hectares en collaboration avec Oklima et l’Office National des Forêts (ONF). Ce projet permet de renforcer la résilience écologique du territoire et génère de multiples co-bénéfices. Il participe à la revitalisation d’un site touristique tout en améliorant la biodiversité grâce à des pratiques sylvicoles adaptées. Le maintien d’arbres dendro-habitats permet de préserver des espèces dépendantes de ces micro-habitats. Enfin, une entreprise locale a été mobilisée pour réaliser les travaux forestiers. À terme, ce projet pourrait séquestrer jusqu’à 7 652 tonnes de CO₂ sur 30 ans.

Oklima : un partenaire technique pour les communes

Filiale du groupe EDF, [Oklima](#) accompagne les collectivités dans la conception, le financement et la mise en œuvre de projets forestiers. Son expertise permet d’optimiser les investissements et de garantir la pérennité du patrimoine forestier.



• 67 — BAS-RHIN — ÉNERGIE

Inauguration d'un parc photovoltaïque flottant

Marc Antoni — **Leutenheim**
(800 hab. / 1 000 ha.)

Le projet : C'est en présence du Président Michel Fournier que s'est tenue le 24 juin 2025 l'inauguration du premier parc solaire flottant d'envergure en Alsace. Marc Antoni, maire de la commune et Daniel Bour, président du producteur indépendant d'électricité renouvelable Générale du Solaire, étaient présents aux côtés des autorités locales.

Le déroulement : Installé sur une ancienne gravière partiellement active, ce parc s'étend sur 27 ha., répartis en deux îlots de panneaux pour une capacité de 20 MWc. Il est équipé de près de 35 000 panneaux solaires et 78 onduleurs, avec une production estimée à 21 GWh/an, soit la consommation électrique de 7 250 foyers (hors chauffage), et une économie de 1 392 tonnes de CO₂ par an.

Promu lauréat des appels d'offres PPE2 SOL de la Commission de Régulation de l'Énergie en 2023, ce projet bénéficie d'une sécurisation du tarif d'achat de l'électricité produite sur 20 ans. Porté depuis 2019, son déploiement a franchi plusieurs étapes clefs. Délibération communale, études environnementales, concertations et démarches auprès de l'État, lancement des travaux en 2024, puis mise en service début 2025. Fidèle à sa mission, la Générale du Solaire a tenu à porter une attention particulière à la biodiversité, en protégeant les zones à enjeu fort telles que les hauts-fonds, les berges et les espaces de refuge pour l'avifaune, suivi par un écologue. « *Au début, c'était un peu tendu avec les associations de pêcheurs de la commune et les services de l'État, mais finalement, avec les bons procédés et un suivi strict des réglementations, tout s'est bien déroulé* », affirme l'édile de la commune.



Le projet a également mobilisé les citoyens via un financement participatif local. 1,73 M€ ont été collectés, preuve d'une forte implication territoriale. « *C'est une seconde vie pour cette ancienne gravière* », se réjouit le maire. Cette initiative combine la valorisation d'un ancien site industriel, la production d'énergie renouvelable locale, la mobilisation citoyenne et le respect de la biodiversité.

Le conseil du maire : « *Sur des sites pour lesquels il n'y a pas d'enjeu écologique problématique, il ne faut surtout pas hésiter à monter ce genre de projets.* » ●



• 58 — NIÈVRE — SANTÉ

Une action en faveur de la prévention dermatologique

Gilles Noël — **Varzy** (1 100 hab. / 4 100 ha.)

Le projet : La Nièvre est un département particulièrement touché par la désertification médicale, et plus encore en ce qui concerne les médecins spécialistes. L'absence de consultation régulière d'un dermatologue est un des symptômes fréquents des inégalités territoriales en matière de prévention.

Le déroulement : En juin 2025, la commune de Varzy a expérimenté une solution originale pour répondre à un besoin de santé publique, en organisant deux journées de téléconsultation dermatologique préventive au pôle de santé intercommunal. Un service précieux dans un territoire privé de dermatologue depuis plusieurs années. « *Ces deux journées répondent d'abord au besoin criant de nos populations ne trouvant aucune réponse, même à 50 kilomètres à la ronde. Ensuite elles participent à l'idée de "ne jamais renoncer" à se faire soigner. Enfin, ce modèle de consultation en partenariat est propice à la démultiplication sur d'autres territoires ruraux* », d'après Gilles Noël, maire de la commune.

Au total, 70 personnes ont été prises en charge, et face à l'ampleur de la demande, une troisième journée est déjà envisagée. D'autant que les résultats sont inquiétants, puisqu'environ

www.amrf.fr/initiatives-locales

20 % des patients nécessitent un suivi supplémentaire, à organiser avec le centre hospitalier de proximité ou via la plateforme de télédépistage AvisDoc, qui est la première plateforme française exclusivement destinée à la dermatologie. « *Gageons que ces actes de prévention santé limitent les risques de dérapages financiers de la Sécurité Sociale avec une prise en charge de patients au plus tôt et au plus près de chez eux, quand les spécialistes n'exercent pas ou plus sur les départements ruraux* », affirme Gilles Noël.

Cette opération démontre qu'avec de la coordination locale et des outils adaptés, il est possible de proposer un accès rapide, efficace et humain à la prévention santé en milieu rural. Une initiative concrète à encourager et à dupliquer dans d'autres territoires confrontés aux mêmes difficultés. Un partenariat est d'ailleurs en cours de formalisation entre AvisDoc et Jussieu Secours pour déployer des médico-bus conduits par des infirmiers équipés de dermatoscopes, afin de multiplier les séances dans les villages sans maison de santé. Une solution mobile pour aller encore plus près des habitants.

Le conseil du maire : « *L'initiative locale, en matière de prévention santé, est une nécessité de tous les jours que nous, maires ruraux, assurons chaque fois que possible.* » ●

16 — CHARENTE — ERRE

Des échanges riches entre justice et élus

Le 9 juillet l'AMRF était présente au Tribunal judiciaire d'Angoulême pour un échange visant à expliquer aux maires les modalités judiciaires en matière de Violences sexuelles et sexistes (VSS) et Violences intra familiales (VIF) et présenter l'action ERRE aux élus présents. La Procureure de la République Stéphanie Aouine a clarifié les procédures à suivre pour faire face aux violences (VSS et VIF), rappelant que chaque dossier requiert un discernement particulier quant à sa gravité. Pièce centrale de son propos : l'article 40 du code de procédure pénale et l'obligation de signaler des faits manifestement illicites. Elle a aussi mis en avant des alternatives comme les « rappels à l'ordre » préventifs, issus de conventions entre les AMR et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), destinés à protéger les élus tout en désamorçant des situations potentiellement conflictuelles. Un allié précieux pour les exécutifs locaux. En complément, les échanges ont porté sur des situations concrètes : dépôts sauvages, nuisances causées par les communautés itinérantes, intrusions autour des écoles. La procureure a conseillé de privilégier les procédures simples et les partenariats de terrain avec les forces de l'ordre, pour que la présence des élus ne se transforme pas en exposition judiciaire. Le second volet de la matinée a été consacré au programme ERRE : Dominique Chappuit et Xavier Triouillier, accompagnés de Fabien Delisle, référent ERRE en Charente, ont présenté ce dispositif qui fait de l'élu le « premier relais d'égalité » dans les communes. Ils ont rappelé que ce rôle s'exerce dans tous les domaines – violences, citoyenneté, santé, mobilité – et que l'accompagnement des relais locaux est essentiel



En compagnie de la procureure de la République, Stéphanie Aouine, et de l'AMR 16 conduite par son président Xavier Triouillier. Dominique Chappuit, vice-présidente de l'AMRF et référente nationale du programme ERRE (Élus Ruraux Relais de l'Égalité), représentait l'Association pour cet échange aux côtés d'une trentaine d'élus charentais.

pour faire remonter les besoins vers le niveau national, et au-delà, vers les ministères. Les représentants du programme ont rappelé l'importance de l'écoute bienveillante envers les victimes et le fait que les hommes, qui représentent 15% des victimes, sont encore bien souvent oubliés ou mis de côté par la justice.

Des partenariats existent entre l'AMRF et des organisations de protection des victimes comme CIDFF, FNSF, et Stop Homophobie. Des outils sont également mis à disposition par l'AMRF pour les victimes et les élus et un projet de soutien psychologique en cours

avec QARE. Les derniers échanges avec la salle ont permis de mettre en avant l'importance de la participation citoyenne et de l'action locale pour sensibiliser aux VSS et aux VIF. •



Nouvel épisode du podcast dédié à l'action ERRE

L'AMRF et le podcast « Les Nouvelles Filles de la Campagne » s'unissent pour valoriser les actions locales et les femmes qui les portent. Dans ce nouvel épisode, venez à la rencontre de Émilie Abrantes, procureure de la République à Limoges. Un échange autour de ce qu'on peut faire de concret, même (et surtout) loin des grandes villes, avec des élus qui s'engagent, des projets ancrés sur le terrain (comme le médicibus ou le programme ERRE), de solidarité, et de femmes qui prennent soin du monde, à leur façon. Rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles rencontres, des histoires passionnantes et des femmes engagées.

www.amrf.fr/les-dossiers/relais-de-legalite-erre



69 — RHÔNE — PRÉVENTION / RETRAITE

Un accompagnement au plus proche des habitants

Association des maires ruraux de France et l'Agirc-Arrco poursuivent leur collaboration pour répondre aux besoins d'information et de proximité des populations rurales. Le 20 juin, c'est la commune de Beaujeu (2 100 hab. & 1 800 ha.) dans le département du Rhône (69) qui a accueilli le quatrième évènement retraite organisé par les deux structures. Dans le théâtre communal, plus d'une trentaine d'habitants de la communauté de commune Saône Beaujolais ont bénéficié gratuitement d'un rendez-vous personnalisé de 30 minutes, suivi d'un entretien santé avec un médecin et un psychologue.

Cette innovation a rencontré un franc succès, puisque tous les créneaux de rendez-vous ont été réservés en quelques jours : « *Notre but est d'informer, d'accompagner et d'orienter les administrés autour des démarches retraite, accompagnement et prévention et de renforcer la communication auprès des territoires. Un départ en retraite réussi est un départ anticipé et préparé* », affirme Isabelle Trottet, responsable territoriale Rhône-Alpes Agirc-Arrco. Aujourd'hui, on compte une à deux agences par département, mais cela ne suffit pas. Nombreux sont encore les habitants des communes rurales qui ne savent pas où trouver conseil et comment être accompagné. « *Notre d'objectif est de faire en sorte que chaque administré trouve un lieu d'accueil à moins de 30mn de son lieu d'habitation* », souligne la fédération.

Précédemment, une troisième expérimentation avait eu lieu à Chenevelles (440 hab. & 2 900 ha.), dans la Vienne (86), début juin. Au total, 45 personnes avaient pu bénéficier de rendez-vous retraites et santé personnalisés :



©AMR69

Grâce à la mobilisation des équipes des deux structures et en particulier de Sylvain Sotton, maire de Beaujeu et président de l'AMR69, la journée a permis aux habitants de bénéficier d'un entretien retraite et d'un échange avec un médecin. Par ailleurs, huit élus venus des communes voisines en ont profité pour découvrir l'offre de services, trop souvent méconnue, proposée par l'Agirc-Arrco.

« *Nous sommes heureux d'avoir accueilli cette journée. C'est un beau symbole à quelques mois du congrès des maires ruraux, que nous organiserons ici, en Vienne, fin septembre* », avait conclu Cyril Cibert, maire de la commune et président de l'AMR86.

Après des expérimentations réussies dans la Nièvre, la Gironde et la Vienne, l'AMRF et l'Agirc-Arrco vont poursuivre leur action commune : « *La retraite est une étape de vie majeure qui préoccupe nos concitoyens. L'initiative de l'Agirc-Arrco m'a convaincu : elle offre à nos habitants un moment utile et rassurant pour répondre à leurs questions !* », confirme Sylvain Sotton, maire de Beaujeu et président de l'AMR69. ●



L'AMRF
s'engage

Votez avec
le mot de passe
« pepites2025 »



Lancement du Trophée des « Pépites de la ruralité »

L'association Conséquences et l'AMRF unissent leurs forces pour mettre en lumière des actions concrètes de communes rurales qui allient transition écologique, adaptation au changement climatique et développement local. Avec ce partenariat, plus de 15 communes rurales ont été accompagnées dans 5 départements (Gers, Sarthe, Eure-et-Loir, Loire, Rhône) depuis décembre 2024, pour valoriser des projets innovants, en vidéo, à travers la campagne « Les Pépites de la ruralité ».

Les maires ruraux appelés à choisir leur projet préféré

Le point d'orgue de cette campagne aura lieu lors du Congrès national des maires ruraux de France, le vendredi 26 septembre 2025 au Palais des Congrès du Futuroscope de Poitiers, où deux prix seront décernés. Pour Fanny Lacroix, Vice-présidente de l'AMRF, « *À travers leurs actions concrètes, les maires ruraux portent une parole précieuse sur la transition écologique : une parole de proximité, de simplicité et de faisabilité.* »

Ce partenariat illustre la volonté commune des deux structures de renforcer les synergies entre acteurs du territoire et de contribuer à une transition juste et locale, en phase avec les réalités vécues par des millions de Français.

👉 <https://consequences-france.org/les-pepites-de-la-ruralite>

Les responsabilités du maire en matière d'archives

Quand on pense aux archives, on imagine souvent de vieux papiers poussiéreux rangés dans des boîtes. Pourtant, les archives sont bien plus que cela : elles sont la mémoire vivante de notre société. Rencontre avec une archiviste départementale au service des élus locaux afin de mieux comprendre les responsabilités de l'élu, notamment au moment des élections à venir.



Céline Cadieu-Dumont

Directrice des Archives départementales des Vosges

À quoi servent les archives ?

Les archives sont l'ensemble des documents produits par les administrations, les entreprises, les associations ou les particuliers. Elles sont très variées du fait de leur nature (administratives, techniques, scientifiques, personnelles), de leur date (du Moyen-Âge au XXI^e siècle), de leur support : parchemin, papier, plan calque, bande audio-vidéo, photographie, plaque de verre, donnée informatique et nativement numérique. Par exemple, les messages envoyés ou reçus par les boîtes aux lettres électroniques constituent aussi des archives. L'information véhiculée par les archives est variée et reflète la richesse des activités humaines, inscrites dans un espace-temps collectif.

Les archives servent tout d'abord à garantir les droits des citoyens individuellement et collectivement (retrouver un acte, prouver une situation, etc.). Elles permettent aussi d'assurer la transparence de l'action publique, principe fondamental dans une démocratie : les citoyens doivent pouvoir comprendre, contrôler et participer aux décisions prises par les autorités publiques. Dans ce contexte, les archives permettent l'accès à l'information (accès aux délibérations, arrêtés, budgets, rapports) ; elles permettent de vérifier la légalité, la cohérence et l'efficacité des politiques publiques. Elles assurent une

forme de traçabilité des décisions et sont un outil de prévention des abus de pouvoir.

Dans un second temps, les documents jugés dignes d'intérêt historique constituent la mémoire collective de la commune : les archives sont mises à disposition des chercheurs amateurs ou professionnels pour écrire l'Histoire avec un grand H (Histoire politique, économique, juridique, sociale). Elles permettent de connaître et comprendre le passé pour éclairer le présent et construire l'avenir de notre société et garantir le vivre ensemble.

Quelles sont les obligations des communes en matière d'archives ?

Le maire est responsable civilement et pénalement de la gestion et de la conservation des archives de la commune. Pour mémoire (Code du patrimoine, Code général des collectivités territoriales, Code pénal), toute destruction, détournement ou négligence peut entraîner jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

« Le maire est responsable civilement et pénalement de la gestion et de la conservation des archives de la commune »

Doléances

La mission de transparence des archives concerne aussi l'histoire récente de votre commune. Suite à l'arrêté du 29 avril 2025, tout habitant dispose de la possibilité de consulter aux Archives départementales l'intégralité des cahiers de doléances de votre commune et d'ailleurs, reçus à l'occasion du Grand débat national en 2019 et de l'opération Mairies ouvertes initiée par l'AMRF.

En effet, les archives communales sont des archives publiques, inaliénables (on ne peut ni les vendre ni les céder) et imprescriptibles (elles restent publiques sans limite de temps). Leur bonne conservation revêt un caractère obligatoire : dans des boîtes, à l'abri de la poussière et de la lumière, dans des locaux sains et rangés, ou sur des serveurs sécurisés. Précisons que tout projet d'aménagement ou d'externalisation doit être soumis au directeur

des Archives départementales dont le visa est aussi nécessaire préalablement à toute élimination d'archive publique ; le directeur agit alors par délégation du préfet. Enfin, le Code du patrimoine stipule que les communes de moins de 2 000 habitants doivent déposer leurs archives anciennes (tous les documents de plus de 50 ans – bien souvent dans les faits, les documents de plus de 100 ans) aux Archives départementales compétentes.

Et concrètement, comment le maire fait-il pour répondre à ces obligations ?

Ce sont de lourdes obligations qui s'ajoutent à une liste déjà longue ! Heureusement, dans chaque département, et ce depuis la Révolution française, les Archives départementales sont disponibles pour accompagner, former et épauler les communes. Alors n'hésitez pas : vous avez l'assurance d'être toujours bien reçus et écoutés.

L'année 2026 va être une année d'élections municipales : c'est l'occasion de rappeler qu'à chaque élection municipale, même sans changement de maire, un procès-verbal de prise en charge des archives doit être établi, accompagné d'un récolelement, c'est-à-dire de l'inventaire des documents présents, conservés en mairie. C'est une obligation légale depuis 1926 : mesure de transparence et de responsabilité qui matérialise le fait que le maire entrant devient dépositaire des archives publiques, et le maire sortant atteste de leur transmission.

Ce récolelement doit recenser les principaux documents produits ou reçus par la commune : registres de délibérations, arrêtés, état civil, cadastre, documents budgétaires, permis de construire, dossiers d'administration communale. On peut mentionner aussi les documents en vrac (les moins nombreux possibles !) et on signale toute disparition ou dégradation. Le tout est consigné dans un procès-verbal signé par les deux maires et transmis aux Archives du département.

Et si cette obligation n'est pas respectée ?

Non seulement il y a manquement au cadre légal, mais cela peut entraîner des pertes d'informations essentielles, des difficultés juridiques ou administratives, et une rupture dans la traçabilité des décisions. Si seulement, le récolelement était perçu comme une garantie de bonne gestion ! Je dirais même mieux, comme une opportunité : en effet, c'est l'outil qui permet de faire connaître et de valoriser l'histoire de la commune et le patrimoine local, éléments constitutifs du vivre ensemble.

Afin de faciliter la tâche aux élus, les archivistes départementaux, en lien avec le Service Interministériel des Archives de France, travaillent actuellement à un support de récolelement unique, dématérialisé et aisément à mettre en œuvre, via un formulaire Démarches simplifiées. Les

« Dans chaque département, les Archives départementales sont disponibles pour accompagner et épauler les communes »

« Le récolelement doit être perçu comme une opportunité qui permet de valoriser l'histoire de la commune et le patrimoine local »

maires pourront renseigner le document et le soumettre en ligne aux Archives du département, accompagné du procès-verbal. Cet outil sera prochainement accessible, afin de simplifier la tâche des élus sortants et entrants.

Plus qu'une obligation, le récolelement est donc aussi façon de faire patrimoine ?

J'aime à citer Jules Michelet qui, dans son *Histoire de France* (1833–1867), écrivait que « Les archives ne sont pas des papiers, ce sont des vies humaines, des pays, des nations ». Les archives sont des éléments importants du patrimoine de la commune et je voudrais rappeler le sens même du mot patrimoine : ce qui nous vient de nos pères. N'est-ce pas justement un enjeu de société particulièrement d'actualité ? Garantir la bonne conservation de ce que nous héritons de nos prédecesseurs et dont nous sommes dépositaires un instant, afin de le transmettre aux générations futures ? C'est aussi ça l'intérêt de bien faire le récolelement en 2026 ! •

► Plus d'informations sur le portail national France Archives : <https://francearchives.gouv.fr>

Qui contacter pour vous aider à faire le récolelement ?

Lors des élections municipales de 2026, même sans changement de maire, un procès-verbal de prise en charge des archives doit être établi, accompagné d'un récolelement, c'est-à-dire de l'inventaire des documents conservés en mairie.

Ce procès-verbal de récolelement sert à formaliser la transmission de responsabilité du maire sortant au nouveau maire, et il permet de certifier de manière contradictoire (le maire sortant et le nouveau maire signent le PV) l'existence des archives à un moment donné, le maire étant civilement responsable des archives et aussi pénalement responsable en cas de destruction.

Le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) diffusera prochainement des modèles de PV et des préconisations relatives au récolelement des archives ; mais sachez que partout en France, les services des Archives départementales sont disponibles pour accompagner, former et épauler les communes. L'annuaire accessible via ce code QR vous permettra d'identifier votre contact près de chez vous.





**Votre projet d'énergie renouvelable
porté par votre commune
et piloté par Boralex**

VOS BÉNÉFICES



Une expertise pour toutes les étapes de votre projet
Développement, construction, exploitation, commercialisation, renouvellement ou démantèlement



Un interlocuteur unique de A à Z
Pour coconstruire un projet qui répond aux besoins de votre commune



Un acteur de proximité
Avec 16 agences et plus de 80 parcs partout en France



Un partenaire de confiance
Transparence et concertation au cœur du projet

VOTRE PROJET COMMENCE ICI

